



16ème législature

Question N° : 6979	De M. Thibaut François (Rassemblement National - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur et outre-mer		Ministère attributaire > Intérieur et outre-mer
Rubrique >ordre public	Tête d'analyse >Coût des dégradations des manifestations	Analyse > Coût des dégradations des manifestations.
Question publiée au JO le : 04/04/2023 Réponse publiée au JO le : 05/09/2023 page : 7965		

Texte de la question

M. Thibaut François attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur le coût des dégradations lors des manifestations, comme à Lille dans le département du Nord. Sur une chaîne d'information, M.le ministre a annoncé vendredi 24 mars 2023 que de nombreuses dégradations avaient été constatées lors de la journée de mobilisation du jeudi 23 mars. En marge de la manifestation contre la réforme des retraites, de nombreuses vitres ont été brisées à l'hôtel du département du Nord. Il souhaiterait connaître le coût total des dégradations dans toutes les manifestations qui ont eu lieu dans le Nord depuis 2 mois.

Texte de la réponse

A la date de la présente réponse, et en l'absence de demande indemnitare réceptionnée par les services de l'Etat, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer ne dispose pas d'éléments chiffrés permettant de déterminer le montant total des dégradations occasionnées au cours de ces journées de mobilisation.